

✕ SEANCE DU 17/12/2012

L'an deux mille douze, le 17 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 10/12/2012

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance :

Monsieur le Maire : LANDET Jean-Claude,

Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, CASES F, GERS H, COMBELLES S, DUBAC G.

Pouvoirs : Mr MAZAS → Mme COMBELLES
Mr GONCALVES → Mr DUBAC

Absent : Mme SIMON Béatrice

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : GERS Henri

Pour – 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, COMBELLES S, MAZAS CH, DUBAC G, GONCALVES M
Contre – 1 voix : CASES F.

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 23/10/2012

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, ESCACH M, DERS JJ, COLLAO H, BOULANGER J, GERS H.

Abs – 5 voix : MAZAS Ch, COMBELLES S, CASES F, DUBAC F, GONCALVES M.

Le compte rendu du 23/10/2012 est approuvé.

1/ Contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat groupe d'assurance statutaire du personnel communal proposé par le CDG 31 arrivant à terme le 31/12/2012, cet organisme a décidé de poursuivre la mise en œuvre de ce service et de préparer la mise en concurrence nécessaire à la mise en place de nouveaux contrats à dater du 01/01/2014 pour le compte des collectivités du Département.

Les collectivités adhérentes doivent décider de participer à cette mise en concurrence et donner mandat au CDG31 pour sa réalisation et pour l'attribution afférente, l'adhésion définitive au contrat groupe restant libre au vu des résultats de la consultation.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, ESCACH M, DERS JJ, COLLAO H, BOULANGER J, GERS H, MAZAS Ch, COMBELLES S, CASES F, DUBAC F, GONCALVES M.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Indemnité de Conseil et indemnité de Budget du Trésorier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur Bertrand DOUVENEAU, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de conseil et un indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de Conseil 2012 : 457.40 €

Indemnité de Budget : 45.73 €

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, ESCACH M, DERS JJ, COLLAO H, BOULANGER J, GERS H, DUBAC F, GONCALVES M.

Abs – 3 voix : MAZAS Ch, COMBELLES S, CASES F,

Cette délibération est adoptée.

3/ Clôture propriété BRUNEAU

Par délibération en date du 24/11/2011, la commune de Saint-Léon a consentie à titre gratuit une servitude de passage sur la parcelle communale E 1246 au profit de la propriété BRUNEAU, 1bis rue des Pyrénées dans le lotissement « En Souleilla ».

La clôture de cette propriété ayant été réalisée sur l'emprise de la parcelle communale, le Conseil Municipal doit décider de la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de proposer à Mr BRUNEAU l'achat de cette parcelle à 20 € le m², frais de notaire et de géomètre resteront à charge du pétitionnaire.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, CAZAUX G, ESCACH M, DERS JJ, COLLAO H, BOULANGER J, GERS H, MAZAS Ch, COMBELLES S, CASES F, DUBAC F, GONCALVES M.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Accès Epicerie

Un platane du centre du village obstruant totalement le passage sur le trottoir d'accès à l'épicerie du village, créé un point dangereux pour les piétons obligés d'emprunter la voie de la RD 19, en sortie du virage de la poste.

Monsieur le Maire propose de supprimer la murette de l'ancienne cour des écoles afin de rétablir le passage sur le trottoir, et de la remplacer par des panneaux de grillage soudé implantés dans l'ancienne cour de l'école, de l'angle du bâtiment à la statue du Parvis Saint-Jacques.

5/ Demandes de subventions

a/ L'association DESPERA-DO qui a organisé un concert au profit des Restos du Cœur le samedi 17 novembre dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sollicite une subvention de fonctionnement afin de l'aider à rémunérer l'ingénieur du son.

Les membres du Conseil Municipal proposent de faire un don directement à l'association des Restos du Cœur d'un montant de 100. €

b/ L'association Sportive de Saint-Léon sollicite une augmentation de 500 € de sa subvention de fonctionnement qui est actuellement de 1 000.€

Les membres du Conseil Municipal proposent de reporter cette augmentation en 2013

6/ Questions diverses

a/ Eclairage public :

Monsieur CECCONATO demande la pose de 2 lanternes supplémentaires à l'entrée du bourg de Caussidières, sur des poteaux existants.

→ *Mr le Maire propose de demander un devis au Syndicat Département d'Electricité de la Haute Garonne et une subvention au Conseil Général afin de financer ces travaux.*

b/ Limites d'agglomération :

Mr le Maire propose, après accord du service de la voirie départementale, de déplacer la limite d'agglomération sur la route de Caussidières. Le panneau d'entrée et de sortie de Saint-Léon serait ainsi déplacé avant l'embranchement de la rue du Cadayre et de la RD 91A, avant le pont sur le Cadayre.

La séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de séance,



GERS Henri

Le Maire,


LANDET Jean-Claude